

Décision

Générale

colonial

Décision n° 267/SG/FIN autorisant le versement d'une contribution à l'Association territoriale pour la protection de la jeunesse

n° 267/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
26 février 1968

Numéro JO
n° 5 du 10/03/1968

Date du numéro
10 mars 1968

TEXTE INTÉGRAL

Est autorisé le versement de la contribution du budget du service local (exercice 1968) aux frais de fonctionnement de l'Association pour la protection de la jeunesse, fixée à 5.000.000. FD. Cette somme sera mandatée trimestriellement en quatre fractions égales de 1.250.000 FD. à charge de justifications ultérieures par le président de cette Association.